

31010 - Santé

**Proposition d'attribution de subvention pour
l'association pour le dépistage du cancer colorectal en
Alsace, l'association pour le dépistage des maladies
du sein, et l'association pour la prévention du cancer
du col de l'utérus et d'approbation des projets de
conventions financières au titre de l'année 2018**

Rapport n° CP/2018/383

Service gestionnaire :

I3 - Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 275 366,00€ au titre de l'exercice 2018 et d'approuver les termes des projets de conventions financières correspondants. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention conclue le 14 juin 2005 entre le Département et l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) et l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L. 1423-2 du code de la santé publique.

1. PREAMBULE

La politique menée par le Département pour la prévention des cancers s'inscrit dans le cadre de la convention conclue par délibération n° A1 du 14 juin 2005 avec l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) et l'Etat, au titre de laquelle le Département participe à la mise en œuvre des programmes de dépistage de certains cancers, conformément aux dispositions de l'article L. 1423-2 du code de la santé publique.

Les actions de dépistage, et plus spécifiquement la prévention dans le domaine de la santé, constituent un des axes forts de la stratégie volontariste développée par le Département du Bas-Rhin en ce qui concerne la santé et la qualité de vie de la population.

ADECA Alsace (association pour le dépistage du cancer colorectal en Alsace), ADEMAs (association pour le dépistage des maladies du sein) et EVE (association pour la prévention du cancer du col de l'utérus) œuvrent depuis de nombreuses années pour la prévention des cancers.

Ces trois associations sont soutenues, depuis leur création, par le Département dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre des programmes de dépistage qui répondent à des priorités de santé publique au profit de la population alsacienne particulièrement touchée par ces affections.

2. PRESENTATION DES ASSOCIATIONS

2.1 ADECA Alsace

En 2017, 82 185 tests de dépistage du cancer colorectal ont été réalisés au profit de la population concernée. Ces tests ont généré 3 427 examens par coloscopie et permis de détecter 2 084 néoplasies.

Depuis 2003, cette campagne a contribué à dépister 2 413 cancers invasifs, à guérir 1 043 cancers in situ et à éviter 7 575 cancers par une prise en charge précoce au stade d'adénome avancé.

2.2 ADEMAs

En 2017, 41 816 examens du sein ont été réalisés chez des femmes de 50 à 74 ans, domiciliées dans le Bas-Rhin, ce qui représente un taux de participation de 50 % (taux légèrement en baisse par rapport à 2016). Ce chiffre est équivalent à celui de la participation nationale.

Entre 2002 et 2017, 3 840 cancers du sein ont été diagnostiqués par l'ADEMAS, dont 394 (10%) grâce à la réalisation de la deuxième lecture qui constitue l'atout majeur du programme organisé. Parmi ces cancers, 13% sont des carcinomes in situ, cancers qui sont guéris par la chirurgie et 30% des cancers infiltrants qui sont de taille inférieure à 1 cm et pour lesquels la survie à 5 ans est supérieure à 95%, tout cela grâce à une prise en charge précoce suite au dépistage.

2.3 EVE

Depuis 1994, 2 621 562 frottis ont été réalisés dans le département du Bas-Rhin.

Au 31 décembre 2017, 534 551 femmes ont participé à la campagne de dépistage.

Près de 72 % des bas-rhinoises de la tranche d'âge ciblée sont dépistées tous les 3 ans et plus de 81 % tous les 5 ans, grâce au travail d'EVE.

Depuis 1994, la campagne a permis de dépister 8 790 lésions précancéreuses sévères qui auraient pu évoluer vers un cancer en l'absence de traitement et 908 cancers du col de l'utérus, de plus petite taille et de meilleur pronostic que s'ils avaient été découverts trop tard en l'absence de dépistage et de prise en charge.

3. PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET D'APPROBATION DES TERMES DE PROJETS DE CONVENTION À CONCLURE

Les campagnes de dépistage menées par les trois associations présentées ci-dessus sont reconnues comme étant de qualité et répondent à tous les critères techniques attendus.

Le dépistage précoce permet ainsi de diminuer la mortalité par ces cancers.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 275 366,00 € au titre de l'année 2018 :

- 83 200,00 € à ADECA Alsace,
- 128 100,00 € à ADEMAs,
- 64 066,00 € à EVE.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions financières annuelles annexés au rapport, précisant les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin.

La Commission thématique emploi, insertion et logement a émis un avis favorable à cette proposition le 29 octobre 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	275 366,00 €	275 366,00 €	275 366,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'attribuer des subventions à trois associations œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 275 366,00 € au titre de l'exercice 2018, réparties comme suit :

- 83 200,00 € à ADECA Alsace,*
- 128 100,00 € à ADEMAS,*
- 64 066,00 € à EVE ;*

- d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure avec chacune des associations, joints en annexes à la présente délibération ;

- d'autoriser son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY